

Commune de
LA COUTURE
62136

ARRETE MUNICIPAL

Extrait du Registre des
ARRETES du MAIRE

Nous, Raymond GAQUERE, Maire de la Commune de LA COUTURE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation,
le 7 mai 2023 à l'occasion du parcours du cœur, organisé par l'association La
Couture en Vadrouille.

PARCOURS
DU CŒUR
RÉGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION

ARRETONS

Article 1er:

Le 7 mai 2023 de 8 h00 à 13h00, la circulation sera restreinte aux rues citées ci
après : rue du Rietz, rue du Pont Maudit, Rue de Fêture , rue de la Maladrerie,
Rue du Touret, rue du Colonel Bento Roma, Rue du Cul de Sac, rue de la
Clinche, Rue du Feu d'Etrein, rue du Pont d'Agronssart.

Article 2:

Monsieur Le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'Adjudant Chef de la Brigade de
Gendarmerie de la Couture sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui
sera publié et affiché.

La Couture, le 06/04/2023.

Raymond GAQUERE,
Le Maire.



Raymond Gaquere

Arrêté rendu exécutoire
compte tenu de son envoi
en Sous-Préfecture
le 6 avril 2023